



Compte administratif 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024



ville de
Maxéville

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Introduction

Vous trouverez une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles annexées au compte administratif 2023, qui vous permettra d'en saisir les enjeux, conformément à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la commune. Il est le bilan financier de la commune qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'elle a exécutées. Il rapproche les prévisions budgétaires, inscrites au budget primitif, des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune;
- la section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de **retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice :**

- le résultat de l'exercice qui est le solde des opérations effectivement réalisées en dépenses et en recettes;
- le résultat reporté qui est le résultat de l'année N-1 impactant l'exercice de l'année N;
- le résultat global qui est la conséquence des deux résultats précédents. Il transcrit la capacité de la ville à faire face à ses engagements financiers.

Sommaire

Les chiffres clefs..... 6

La tendance de l'épargne en décroissance
mais restant positive et contrôlée..... 7

Une légère remontée de la dette pour faire face
au maintien de l'effort d'investissement 9

L'exécution de la section d'investissement 11

Un effort d'investissement maintenu 13

Les dépenses réelles d'investissement..... 14

Les recettes réelles d'investissement 16

L'exécution de la section de fonctionnement..... 18

Une hausse contrainte par l'inflation des dépenses de fonctionnement..... 19

Les dépenses réelles de fonctionnement..... 20

Les recettes réelles de fonctionnement 22



Éditeur: Mairie de Maxéville
représentée par son maire Christophe CHOSEROT
14 rue du 15 septembre 1944, 54 320 Maxéville
Tel: +33 (0)3 83 32 30 00
Courriel: contact@mairie-maxeville.fr
Site internet: www.maxeville.fr
Directeur de la publication: Christophe CHOSEROT
Mise en page: service communication
Parution: avril 2024

Les chiffres clefs

ANNÉE 2023

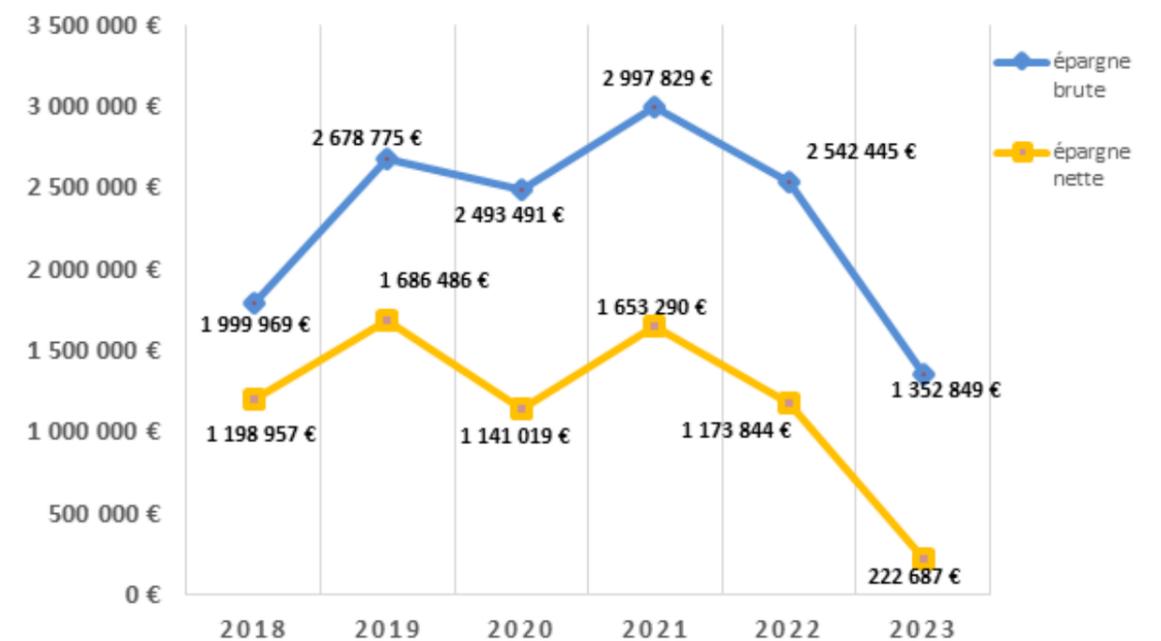
La tendance de l'épargne en décroissance mais restant positive et contrôlée

Pour mémoire, la capacité d'autofinancement brute est égale à la différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement.

Face au contexte dégradé, la faible progression des produits (+433 084€) inférieure à celle des charges (+1 539 352€) a contribué à la baisse de la CAF brute de 53% en 2023 (soit -1 189 596€).

Déjà amorcé en 2022, le niveau atteint doit faire appel à la plus grande vigilance et orientera une ligne de conduite prudente à tenir pour 2024 par la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

ÉVOLUTION DES ÉPARGNES



2 ratios, indicateurs de la santé financière de la Ville

• **Le taux d'épargne brute** (il se calcule par l'épargne brute / recettes réelles de fonctionnement). Ce ratio indique la part de recettes de fonctionnement qui peut être associée pour investir ou rembourser la dette. Il s'agit de la partie de recettes qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

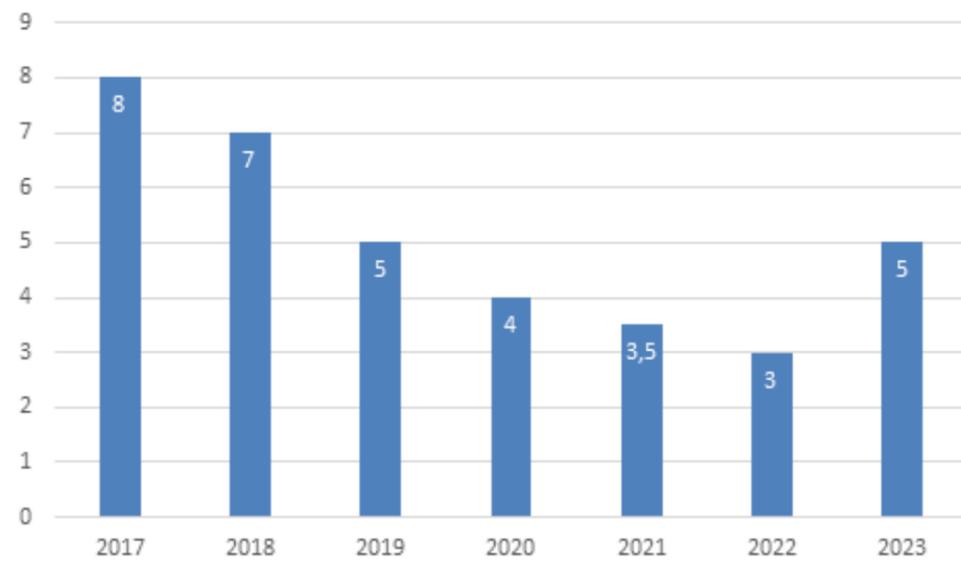
Il est généralement admis que ce ratio est satisfaisant entre 8% et 15%. Il doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.

Le taux d'épargne brute de Maxéville pour 2023 est de 10,06%.

Le taux reste globalement supérieur au seuil d'alerte de 8%.

• **La capacité de désendettement :**

ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT (EN ANNÉE)

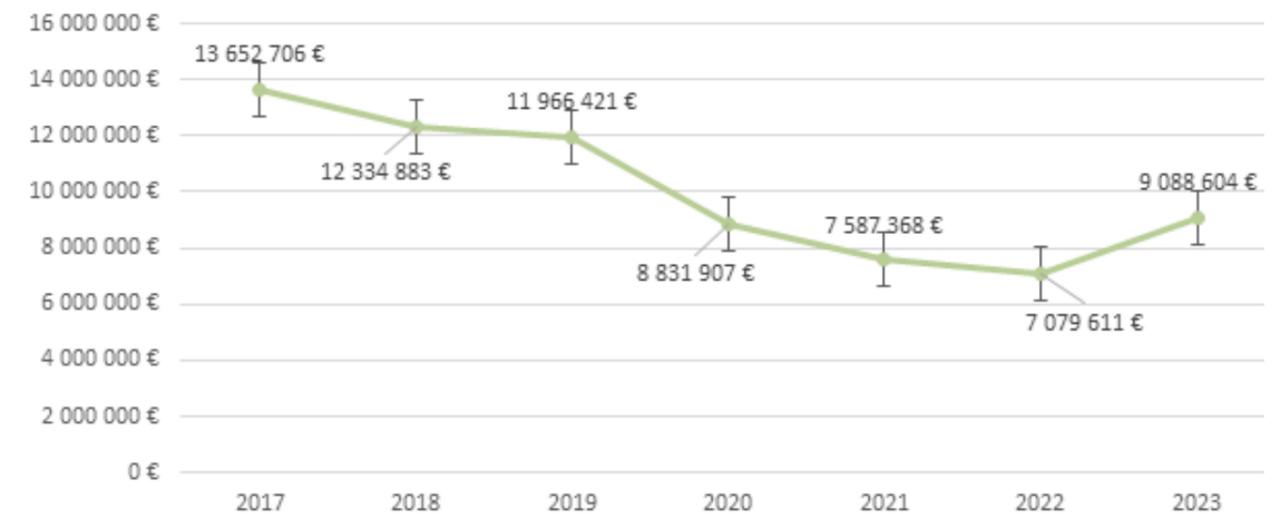


L'épargne brute est prioritairement destinée à rembourser les annuités d'emprunt en capital. La capacité de désendettement est un ratio qui permet de définir en combien d'années la collectivité pourrait rembourser intégralement le capital restant dû en y consacrant toute son épargne brute.

La trajectoire du désendettement menée depuis plusieurs années a permis de maintenir une capacité de désendettement de 5 années et 2 mois. **Pour la 8^e année consécutive, la capacité de désendettement de Maxéville reste bien en dessous du seuil d'alerte de 12 ans.**

Une légère remontée de la dette pour faire face au maintien de l'effort d'investissement

ÉVOLUTION DE LA DETTE BANCAIRE



Au 31 décembre 2023, la dette communale s'élevait à 9 M€.

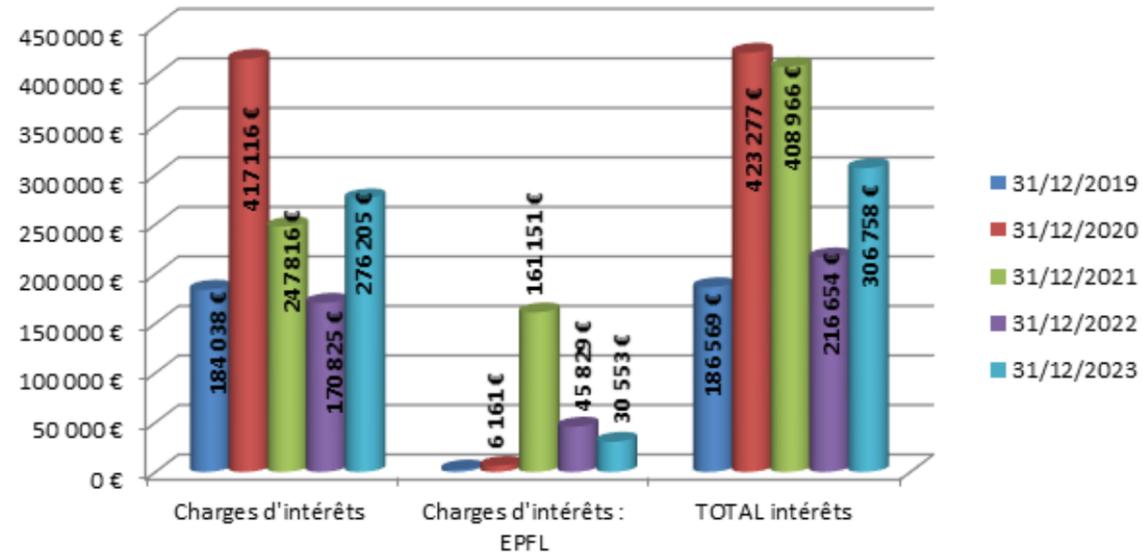
Les principales caractéristiques montrent que l'encours de la Ville est sous contrôle :

- Il comprend un emprunt dit "toxique" mais sécurisé par le fonds de soutien de l'État ;
- Les taux fixes constituent **29%** de cet encours ;
- La dette de la ville se sécurise au fur et à mesure : **57%** des emprunts souscrits comportent un risque nul ou très faible (selon la charte de bonne conduite « Gissler ») ;
- Le taux moyen constaté était de **4,34%** au 31 décembre 2023.

Pour faire face à ses besoins de financement des chantiers 2023, la Ville a contracté un **emprunt de 4 M€**, au taux variable de 3,74%, pour une durée de 15 ans auprès de la Banque Postale.

Dans le contexte inflationniste traversé au cours de l'année, la hausse des taux d'intérêts et les intérêts intercalaires du nouvel emprunt ont élevé les charges financières de l'exercice : + 90 104 € par rapport à 2022. Les marchés financiers confirment leur baisse pour le prochain exercice.

LES CHARGES FINANCIÈRES : LES INTÉRÊTS D'EMPRUNT



Le ratio de la dette est de 908 € par habitant, en dessous de celui de la moyenne nationale (959 €).



L'exécution de la section d'investissement

ANNÉE 2023

Un effort d'investissement maintenu

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 3,7 M€. Comme le montre le graphique, les dépenses d'équipement et les chantiers de travaux pour 2023 sont en progression par rapport à 2022.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



2023, c'est le démarrage des gros chantiers du groupe scolaire St Exupéry, de l'aménagement du stade Darnys. C'est également la fin des chantiers de toitures et de l'aménagement du nouveau centre technique municipal.

Les dépenses réelles d'investissement

| Libellé | Crédits ouverts en 2023 | CA 2023 | Évolution CA 22 / CA 23 | Taux de réalisation |
|--|-------------------------|--------------------|-------------------------|---------------------|
| Dépenses d'équipement (travaux, études...) | 5 547 091 € | 3 734 537 € | + 74,90 % | 67,32 % |
| Dépenses financières | 1 751 955 € | 1 681 104 € | - 12,10 % | 95,96 % |
| Dépenses imprévues | 70 000 € | - | - | - |
| Dépenses réelles d'investissement (total) | 7 299 046 € | 5 415 641 € | + 33,79 % | 74,20 % |

Malgré les aléas et les difficultés rencontrées dans la gestion des chantiers de travaux, on citera les opérations et chantiers principaux en 2023 :

- > Les travaux d'entretien dans bâtiments scolaires : **45 863 €**
- > Des aménagements et agencements de terrain : **28 455 €**
- > Les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux : **84 638 €**
- > Les logiciels métiers (y compris la formation du personnel) : **127 572 €**
- > Des subventions d'équipement : **176 634 €**
- > Le matériel et mobilier : **172 875 €**
- > L'acquisition de la collection des Brasseries : **23 000 €**
- > L'aménagement du centre technique municipal : **70 254 €**

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PPI

- > Requalification des Brasseries : **652 K€**
- > Stade Darnys : **502 K€**
- > Espace multi-activités : **17 K€**
- > Rénovation groupe scolaire St Exupéry : **1,6 M€**
- > Rénovation groupe scolaire Vautrin : **17 K€**
- > Extension groupe scolaire J. Romains : **0,3 K€**

LES DÉPENSES FINANCIÈRES

Elles concernent le remboursement annuel du capital de la dette de 1,6 M€, les annuités versées à l'EPFL pour le rachat des Grandes Brasseries de 509 K€ et un retour de subvention à la Région pour 41 K€.



Les recettes réelles d'investissement

| Libellé | Crédits ouverts en 2023 | CA 2023 | Évolution CA 22 / CA 23 | Taux de réalisation |
|--|-------------------------|-------------------|-------------------------|---------------------|
| FCTVA (fond de compensation de la TVA) | 370 000€ | 364 218€ | - 47,34 % | 98,44 % |
| Subventions d'investissement | 550 500€ | 518 177€ | + 14 % | 94,13 % |
| Subventions d'équipement | 50 000€ | 50 000€ | - | 100 % |
| Emprunt | 4 161 082€ | 4 000 000€ | - | 96,13 % |
| Excédent de fonctionnement 2023 capitalisé | 2 698 000€ | 2 698 000€ | + 10,85 % | 100 % |
| Autres recettes d'investissement | 7 762€ | - | - | - |
| Recettes réelles d'investissement (total) | 7 837 344€ | 7 630 395€ | + 113,27 % | 97,36 % |

FCTVA : FOND DE COMPENSATION DE LA TVA

Le fonds de compensation de TVA permet de récupérer une partie de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement de l'année N-2.

Pour 2023, 364 218€ ont été encaissés grâce aux investissements 2021.

L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

Cet excédent correspond à la part du résultat de fonctionnement 2022 (2 698 000€) affecté en recettes en 2023 afin de couvrir le besoin de financement de l'investissement.

LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

La commune a demandé le retour de la subvention d'équipement de 50 000€ versée en 2016 pour la reverser au Département qui va porter le projet d'aménagement des locaux pour l'association CUBI Productions (Michto).

LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions et participations perçues sur l'exercice 2023 en investissement (hors DVP) s'élèvent à 518 177€ et se répartissent comme suit :

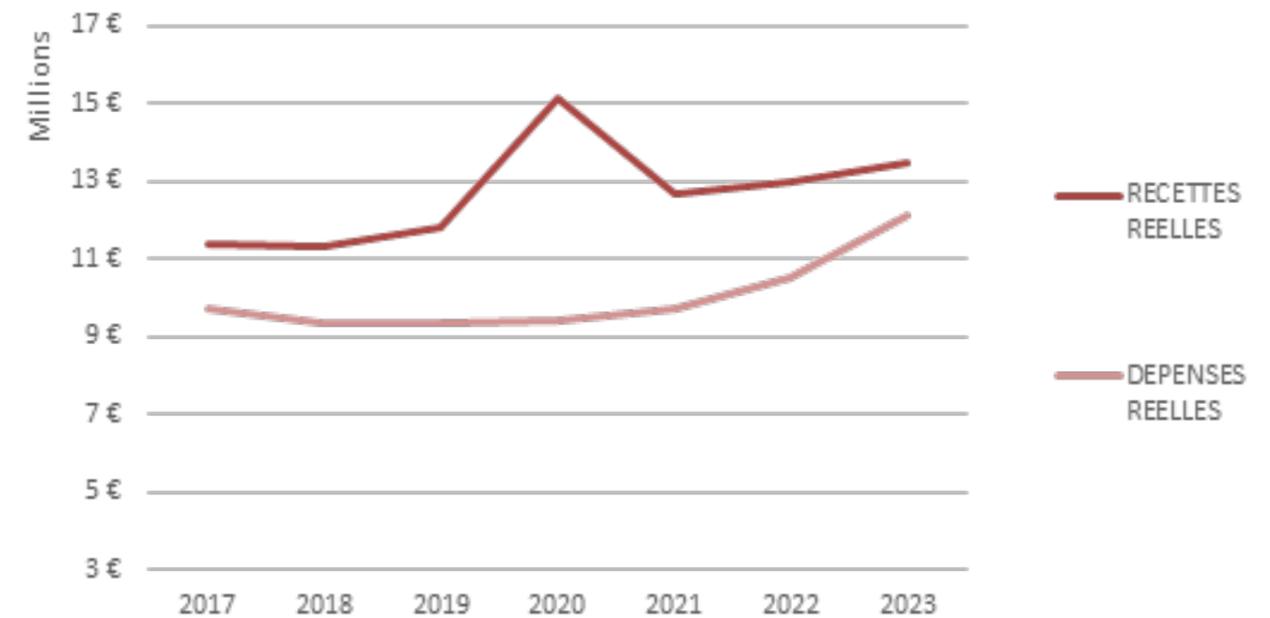
- > État : **212 390€**
- > Région : **261 583€**
- > Métropole du Grand Nancy : **14 000€**
- > Ville de Laxou : **30 204€**

L'exécution de la section de fonctionnement

ANNÉE 2023

Une hausse contrainte
par l'inflation
des dépenses de
fonctionnement

ÉVOLUTION DES DÉPENSES / RECETTES



Les dépenses réelles de fonctionnement

| Libellé | Crédits ouverts en 2023 | Crédits utilisés en 2023 | Évolution CA 22 / CA 23 | Taux de réalisation |
|---|-------------------------|--------------------------|-------------------------|---------------------|
| Charges générales (011) | 4 664 121 € | 4 554 583 € | + 22,62 % | 97,65 % |
| Charges de personnel (012) | 6 320 576 € | 6 162 285 € | + 8,20 % | 97,50 % |
| Charges de gestion courante (65) | 1 107 487 € | 1 033 230 € | + 14,76 % | 93,30 % |
| Charges financières (66) | 345 060 € | 320 610 € | + 61,12 % | 92,91 % |
| Autres dépenses (014 - 67 - 022) | 62 500 € | 18 747 € | - 54,30 % | 30 % |
| Dépenses réelles de fonctionnement (total) | 12 499 744 € | 12 089 455 € | + 14,59 % | 96,72 % |

LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Elles sont en hausse de 22 % par rapport à 2022 et se situe à plusieurs niveaux.

On citera les plus significatives :

Les dépenses liées à la gestion scolaire et périscolaire

- La restauration scolaire : 327 536 €
- La gestion des activités périscolaires : 182 488 €
- L'animation par l'UFCV : 836 937 €

Les dépenses énergétiques et l'eau : 779 474 €

Les locations :

- Immobilières : 241 000 € (le hangar du centre technique municipal)
- Mobilières :
 - > La location du parc automobile communal : 95 178 €
 - > La location des boxes au chantier ST Exupéry : 139 844 €

Les achats de matériaux pour l'aménagement interne du centre technique, en régie : 73 882 €

L'assurance statutaire du personnel titulaire : 239 937 €

LES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre augmente de 14% compte tenu des prestations payées à la Métropole (compte 65351 - 177 831 € « Subventions de fonctionnement versées au groupement de rattachement »). Ces dépenses étaient auparavant, dispersées dans plusieurs articles de charges générales, en fonction de leur nature.

On citera aussi

- Les subventions versées pour soutenir le tissu associatif (512 126 € - détail en annexe du CA)
- Le versement des subventions pour le fonctionnement du CCAS : 33 500 € et de la Caisse des écoles : 39 000 €
- Des contributions obligatoires aux organismes de coopération : 116 818 €.

LES DÉPENSES DU PERSONNEL

Elle se montent à **6 M€** représentant 52 % des dépenses de fonctionnement réelles.

La hausse de 8 % s'explique par :

- La hausse du point d'indice appliquée au 1^{er} juillet 2023 et l'impact annuel de l'augmentation de la valeur du point en juillet 2022 ;
- Les recrutements réalisés pour conforter le choix des politiques sociales et la consolidation de l'équipe municipale ;
- Le glissement vieillesse technicité (GVT).

LES CHARGES FINANCIÈRES

La charges d'intérêts ont augmenté de 61% face à la remontée des taux variables de notre dette ainsi que ceux de l'emprunt "toxique".

Pour la 1^{ère} fois, une contribution du fonds de soutien a été sollicitée (12 467 €) afin de compenser l'envolée du taux qui a été à 8,44%.

Les recettes réelles de fonctionnement

| Libellé | Crédits ouverts en 2023 | Crédits utilisés en 2023 | Évolution CA 22 / CA 23 | Taux de réalisation |
|---|-------------------------|--------------------------|-------------------------|---------------------|
| Les atténuations de charges | 17 567 € | 32 658 € | + 57,68 % | 185,91 % |
| Produit des services | 621 939 € | 568 904 € | + 18,84 % | 91,47 % |
| Impôts et taxes | 6 438 247 € | 6 758 595 € | + 4,61 % | 104,98 % |
| Dotations | 5 801 753 € | 5 843 956 € | + 2,22 % | 100,73 % |
| Autres produits de gestion courante | 111 540 € | 87 293 € | - 20,53 % | 78,26 % |
| Produits financiers | 88 € | 12 526 € | - | - |
| Recettes réelles (hors produits exceptionnels) | 12 991 113 € | 13 303 932 € | + 4,04 % | 102,41 % |
| Produits exceptionnels | 235 789 € | 137 776 € | - 38,00 % | 58,43 % |
| Reprise sur provisions | 0 € | 596 € | - | - |
| Recettes réelles de fonctionnement (total) | 13 226 923 € | 13 442 304 € | + 3,33 % | 101,63 % |

LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES

Ces recettes enregistrent les indemnités journalières versées par la sécurité sociale lorsque les agents contractuels sont en arrêt maladie ainsi que la compensation du versement du supplément familial de traitement.

LES IMPÔTS ET TAXES

Les recettes fiscales progressent de 4,61% d'une part grâce à la revalorisation annuelle des bases fiscales servant de calcul aux impôts, et une bonne stabilité des encaissements :

- de la taxe sur la consommation finale d'électricité : 189 487 €
- des droits d'enregistrement : 210 501 €
- de la taxe locale de publicité extérieure : 86 988 €

LES PRODUITS DES SERVICES

Constitués principalement des services communaux et redevances facturés aux usagers, ce chapitre note une augmentation de 19% malgré la non-répercussion des hausses subies par la restauration scolaire sur la facturation aux usagers. Il laisse donc apparaître une stabilité dans la fréquentation et un certain dynamisme face aux activités et animations périscolaires proposées par la Ville.

LES DOTATIONS

Elles ont progressé de 4,61% par rapport à 2022 et sont composées de la dotation forfaitaire (73 K€) et la dotation de solidarité urbaine (3,2 M€).

Elles sont aussi composées de la DPV : une subvention de fonctionnement versée par l'État sur les projets structurants réalisés dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (496 562 €) et diverses participations du Département/État sur les recrutements, les actions sociales et la petite enfance.

On y trouve enfin, les compensations fiscales de l'État et du Département à hauteur de 304 538 €.

LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

N'y figurent plus que les revenus des immeubles, en baissent de 20% par rapport à 2022.

LES PRODUITS FINANCIERS

La recette du fonds de soutien à l'emprunt "toxique".

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Il s'agit des remboursements de nos assurances : les sinistres et l'assurance statutaire du personnel titulaire pour 121 990 €.

Compte administratif 2023